

Date de convocation : 03/03/2016
Date de publication du
Procès - Verbal : 24/03/2016

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. Et Mmes ROUTIER - QUENTIN - DONIO - RAMEZ - CHAPUIS - GANDON - GAGE - LEFEVRE - LE GOFF - MACON - NICOLAS - NOBLEMAIRE - PIAZZA - TRIART - VITASSE

Étaient absents excusés : Laurent Carpentier représenté par Patrice Donio
Denis Dautremepuits représenté par Odile Piazza
Arnaud Droux
Colette Butterworth

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nathalie QUENTIN.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : l'admission en non-valeur, l'indemnité du receveur municipal, le remboursement d'un acompte sur une réservation de salle, la modification des statuts pour le syndicat du collège de Villeneuve-St-Germain, le transfert de compétence CCVA, les travaux rue du Moulin des Roches, la demande de subventions diverses.

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : 16 pour – 1 abstention : Mme Gandon

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Objet	BP 2015	Opérations réelles
13	Atténuation de charges	35 800,00 €	50 721,80 €
70	Produits de services	19 604,00 €	23 100,53 €
73	Impôts et taxes	991 727,00 €	1 019 914,40 €
74	Dotations et participations	304 247,00 €	311 200,25 €
75	Autres produits de gestion courante	79 694,00 €	89 356,47 €
76	Produits financiers	2,00 €	1,98 €
77	Produits exceptionnels	4 900,00 €	5 354,56 €
42	Opérations d'ordre	30 000,00 €	27 665,75 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **1 465 974,00 €** **1 527 315,74 €**

R002	Excédent de Fonctionnement 2014 reporté	250 182,03 €
-------------	---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE **1 777 497,77 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Objet	BP 2015	Opérations réelles
34	Equipements sportifs	2 600,00 €	2 370,00 €
40	Matériel groupe scolaire	900,00 €	836,40 €
41	Matériel école maternel	4 260,00 €	4 107,65 €
43	Remise à matériel	1 000,00 €	547,19 €
44	Travaux école maternelle	3 501,00 €	3 500,04 €
48	Mobilier Mairie	25 200,00 €	13 004,32 €
49	Voirie	186 450,00 €	149 332,66 €
50	Cimetière	10 275,00 €	5 573,16 €
52	Acquisition foncière	7 000,00 €	1 051,90 €
54	Travaux Groupe Scolaire	90 000,00 €	
61	Bibliothèque	12 000,00 €	8 706,90 €
	Total Dépenses Opérations d'équipement - A	343 186,00 €	189 030,22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	200 170,00 €	200 169,89 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	
20	Dépenses imprévues	19 663,30 €	
	Total des Dépenses financières - B	220 833,30 €	200 169,89 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT - A + B	564 019,30 €	389 200,11 €
40	Transferts entre section	30 000,00 €	27 665,75 €
41	Opérations patrimoniales	29 401,00 €	73,08 €
	Total dépenses d'ordre d'investissement	59 401,00 €	27 738,83 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	623 420,30 €	416 938,94 €
D001	Déficit d'investissement 2014 reporté		366 568,43 €

TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE

623 420,30 €

783 507,37 €

Pour mémoire le Compte de Gestion dressé par M. le Receveur Municipal est strictement identique au Compte Administratif dressé par le Maire. Le Maire le propose au Conseil Municipal, puis se retire pour laisser le Conseil statuer.

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. le Maire quitte la salle. M. LE GOFF propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2015 compte tenu de la bonne gestion du maire pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 sur la base suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		250 182,03	366 568,43	
Opérations de l'exercice	1 202 490,93	1 527 315,74	416 938,94	632 336,02
Totaux	1 202 490,93	1 777 497,77	783 507,37	632 336,02
<i>Résultats de clôture</i>		575 006,84	151 171,35	
<i>Restes à réaliser</i>			73 108,00	
TOTAUX CUMULES		575 006,84	224 279,35	
RESULTATS DEFINITIFS		350 727,49		

Vote : approuvé à l'unanimité

M. le Maire reprend sa place. M. LE GOFF l'informe du vote du Conseil Municipal. Le Maire remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

En parallèle au Compte Administratif, le Receveur Municipal dresse le compte de gestion, qui doit être le reflet exact du CA. Il est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2015, établi par M. MULLER, soulignant sa parfaite similitude avec le Compte Administratif 2015.

	<i>RESULTAT CA 2014</i>	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INV.</i>	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE 2015</i>	<i>RESTES A REALISER 2015</i>	<i>SOLDE DES RESTES A REALISER</i>	<i>RESULTAT DE CLOTÛRE 2015</i>
INVEST	-366 568,43		215 397,08			
				73 108,00	73 108,00	-224 279,35
FONCT	509 761,46	259 579,43	324 824,81			575 006,94

Vote : approuvé à l'unanimité

5 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Il convient ensuite de procéder à l'affectation du résultat 2015. Cette opération est obligatoire et doit être effectuée avant le vote du Budget Primitif où elle sera ensuite intégrée.

Le Compte Administratif 2015 a été arrêté au 31-12-2015 et approuvé sur les résultats précédemment cités.

On constate la présence d'un excédent de fonctionnement (+ 575 006,94 €) et celle d'un déficit d'investissement (- 224 279,35) compte tenu des Restes à Réaliser de 73 108,00 € en dépenses d'investissement et du résultat reporté 2015. Le Conseil Municipal peut donc disposer de 350 727,49 € à sa convenance soit en fonctionnement, soit en investissement. C'est l'Affectation du Résultat.

Le Maire propose au Conseil Municipal que l'affectation du résultat 2015 soit effectuée sur le Budget Primitif 2016 en recette d'investissement à l'article 1068.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2015	350 727,49
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <i>Recettes Investissement</i>	224 279,35
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 Recettes Fonctionnement)	350 727,49
Total affecté au c/ 1068 :	224 279,35
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2015	
<i>(Déficit d'investissement) D 001</i>	151 171,35

Vote : approuvé à l'unanimité

6 – TAUX DES 4 TAXES

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2016.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous vous avons exposé les différentes possibilités en matière de fiscalité.

Compte tenu de l'augmentation des bases par les services fiscaux, il n'est pas déceimment possible d'appliquer l'augmentation préconisée par les services de l'état.

Aussi et afin de gérer au mieux les intérêts de chacun, l'orientation s'est tournée vers la non augmentation de la part communale cette année.

	Base 2015	Taux 2015	Base 2016	Taux2016
Taxe d'habitation	2 750 835	13.59 %	2 801 000	13.59 %
Taxe FB	2 755 730	13.89 %	2 767 000	13.89 %
Taxe FNB	51 529	21.71 %	51 900	21.71 %
CFE	899 085	16.73 %	1 154 000	16.73 %

Vote : accepté à l'unanimité

7 – LES TARIFS COMMUNAUX :

Les subventions aux associations locales:

BÉNÉFICIAIRES	2015	2016
Cpte 6574 - Association Astronomique du Soissonnais (intervention scolaire)	100,00 €	100,00 €
Cpte 6574 -Association Conte et Raconte (intervention scolaire)	100,00 €	100,00 €
Cpte 6574 - Association des Donneurs de Sang - Section de Vailly sur Aisne	500,00 €	500,00 €
Cpte 6574 - Les Têtes en l' Air (association de chant)	150,00 €	150,00 €
Cpte 6574 -BUCY PLEINE FORME (club de gym)	1 200,00 €	1 200,00 €
Cpte 6574 - CANIN CLUB de BUCY LE LONG	1 200,00 €	1 200,00 €
Cpte 6574 - CLUB DES QUATRE SAISONS	2 000,00 €	2 000,00 €
Cpte 6574 - COS du PERSONNEL COMMUNAL (30 € x 15 p)	480,00 €	480,00 €
Cpte 6574 - FCBL (Foot)	1 800,00 €	1 800,00 €
Cpte 6574 - JUDO AVENIR 02	1 200,00 €	1 200,00 €
Cpte 6574 - TCBL (Tennis club)	1 200,00 €	1 200,00 €
Cpte 6574 - UNC-UNCAFN	500,00 €	500,00 €
Cpte 6574 - LACAV (association pour l'appellation Champagne)	100,00 €	100,00 €

Cpte 6574 - ANPNOGD (Pupilles)	500,00 €	0,00 €
Cpte 6574 - Moto Enduro 02	500,00 €	500,00 €
Cpte 6574 - Cyclo club Pasly	545,00 €	540,00 €
Cpte 6574 - CAB	3 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	15 075,00 €	13 570,00 €
Cpte 65733 - Fonds concours Monuments historiques - (Adhésion)	630,00 €	630,00 €
Cpte 6574 - Fonds de solidarité Logement	900,00 €	900,00 €
Cpte 657362 - CCAS	5 000,00 €	10 000,00 €
Cpte Subvention organisation fête communale	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	33 605,00 €	37 100,00 €

Vote : accepté à l'unanimité

Les recettes de fonctionnement.

Les principales recettes de fonctionnement sont les impôts et les dotations de l'état. Mais entre également dans les recettes, les loyers et fermages, les locations de salles, les droits de places, les achats de concession cimetièrre, les remboursements sur rémunération et charges de personnel, les repas du restaurant scolaire...

Dans ces différents domaines, c'est le conseil municipal qui décide des tarifs à appliquer aux différents postes :

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL :

2m ² - 30 ans	200€
2m ² - 50 ans	300€
Concession perpétuelle ancien cimetière 2m ²	700€
Cavurne 30 ans	90 €
Cavurne 50 ans	150 €
Columbarium - 15 ans, non accordable d'avance, renouvelable	420 €
Columbarium - 30 ans, accordable d'avance, renouvelable	840 €
Redevance pour dépôt d'une urne (au-delà de la 1 ^{ère})	61 €
Redevance pour ouverture et fermeture d'une case	61 €
Taxe de dispersion	Gratuite
Vacation funéraire	25 €

Vote : accepté à l'unanimité

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Plusieurs modalités de location de la salle polyvalente existent actuellement :

Le tarif BUCY est appliqué aux habitants de la Commune pour une manifestation les concernant personnellement, au personnel communal et aux associations locales.

Une délibération du précédent conseil municipal accorde la salle à titre gracieux aux sociétés locales une fois par an. Les associations qui n'auraient pas utilisé ce droit ne pourront pas le cumuler l'année suivante.

Un tarif spécial et unique est instauré pour la location de la Saint Sylvestre pour un montant de 700€.

Les tarifs actuels sont :

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	300 €	700 €
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	120 €	120 €
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60 €	60 €

Vote : accepté à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	200€	400€
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	100€	100€
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60€	60€

Vote : accepté à l'unanimité

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le prix du repas fixé à 3,50 € en 2013 est resté inchangé depuis. La Sté Apétito nous facture le repas à 3,26 € auquel il faut ajouter le pain, soit 18 cts par enfant et par repas, soit un total de 3,44 €. Considérant les augmentations des charges afférentes à ce service, il paraît nécessaire de revoir ce tarif.

Vote : 7 votes pour 10 cts: MM et Mmes Gandon, Piazza, Chapuis, Dautremepuits, Noblemaire, Vitasse et Routier

9 votes pour 20 cts : MM et Mmes Ramez, Triart, Lefèvre, Maçon, Quentin, Le Goff, Donio, Carpentier et Gage

1 vote pour ne pas appliquer d'augmentation : Mr Nicolas

TARIFS DE LA PARTICIPATION FAMILLE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Afin d'établir les nouveaux tarifs du centre aéré de juillet 2016, les Francas nous demandent de revoir la participation demandée aux parents. Nous attendons les chiffres de l'année 2015 que les Francas doivent nous fournir rapidement afin de traiter au mieux ce dossier.

TARIFS D'OCCUPATION DE VOIRIE :

Actuellement, le tarif du droit de place des métiers ambulants occasionnels est fixé à 20€ à chaque passage. Pour le marchand de Pizza qui s'installe chaque vendredi le droit de place est fixé à 20€ mensuel. Le conseil municipal propose de garder ce même tarif.

Vote : accepté à l'unanimité

TARIFS DES EMPLACEMENTS DE LA FÊTE COMMUNALE :

Les tarifs des emplacements forains sont fixés chaque année et sont valables pour toute la durée de leur passage dans la commune pour la fête communale. C'est-à-dire du mardi au mardi.

Actuellement ils sont établis comme suit :

3€ le m² - un forfait de 300€ pour les auto-scooters - 100€ pour les manèges enfantins et 100€ pour la buvette.

Ces tarifs seront reportés pour l'année 2016.

Vote : accepté à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire

M. Thierry ROUTIER

La secrétaire de séance

Mme Nathalie QUENTIN